

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 27 février 2023 à la salle polyvalente d'Egliseneuve-près-Billom sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°14	PCAET	Schéma directeur cyclable 2023-2032	Approuvé à la majorité *
------	-------	-------------------------------------	--------------------------

\* 5 abstentions.

L'élaboration du schéma directeur cyclable lancé au printemps 2022 arrive à son terme. Après une première présentation en décembre dernier et les derniers ajustements qui en ont découlé, le conseil communautaire retient un scénario intitulé : Ambition Billom Communauté « Terre de vélo » à l'horizon 10 ans. Un programme d'actions sera décliné autour de 5 axes majeurs :

- proposer une solution de déplacement décarboné pour répondre aux objectifs du plan climat,
- développer la pratique du vélo pour les élèves, les actifs mais aussi pour les déplacements pour les loisirs, les courses...,
- proposer des itinéraires cyclables sécurisés en multipliant le réseau par 6,
- proposer des services et imaginer un lieu de référence pour le vélo avec les acteurs du territoire,
- développer l'offre de stationnement en multipliant le nombre de places par 10.

Ce scénario ambitieux permettrait véritablement de capter des nouveaux usagers du quotidien. Il aurait également un effet positif sur le développement de l'attractivité territoriale (attractivité résidentielle et touristique notamment).

Une estimation du coût d'investissement pour ce scénario est de l'ordre de 9 à 10 M d'euros sur 10 ans (investissement et fonctionnement, tous partenaires confondus) sachant que sur l'investissement (+ 90 % du budget), des financements seront mobilisables auprès des financeurs habituels et lors des nombreux appels à projets lancés par l'ADEME.

N°15	FINANCES	Attributions de subventions	Approuvé à l'unanimité*
------	----------	-----------------------------	-------------------------

\* sauf pour l'aide aux Petits Dômes : 1 contre et une abstention

Le Conseil communautaire décide d'allouer les différentes subventions ci-dessous :

- **Fonds d'aide « projets transition »** : 7 projets ont été reçus contre 2 seulement lors de la 1<sup>ère</sup> édition de 2022.

L'enveloppe de 5 000 € est intégralement attribuée comme suit :

- **L'épicerie solidaire**, animation d'un jardin partagé, 900 €,
  - **L'écopôle du val d'Allier** (Pérignat) pour la 6<sup>ème</sup> édition des Ecopolys, 900 €,
  - **L'Olliéroise** (St-Jean), démarche participative de recensement de la biodiversité, 750 €
  - **Le CCAS de Billom**, distribution gratuite de protections hygiéniques lavables afin de lutter contre la précarité menstruelle, 750 €,
  - **Forêt-jardin la Cartade** (Glaine-Montaigut), cycle de formations et de conférences grand public, 750 €
  - **Forêt-jardin du Madet** (Fayet), chantier collectif week end, archipels agroforestiers, 500 €,
  - **Commune de Vertaizon**, journée de sensibilisation au nettoyage des espaces verts et au recyclage des matériaux récupérés, 450 €.
- **Fonds d'aide « manifestations culturelles »** : 14 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet manifestations d'envergure sur 17 demandes pour un budget de 12 100 € (contre 13 400 € en 2022). Sont retenus :
- **La Belle vue**, Festival cirque et spectacles, du 13 au 18 septembre, Montmorin, 1 800 €.
  - **Le jeudis du pressoir**, 6 juillet au 31 août, Billom, 1 700 €.
  - **Billom Renaissance**, Charivari, 25 au 27 août, Billom, 1 500 €.
  - **Association Art d'école**, festival pluridisciplinaire dans l'espace urbain, Billom, 1 300 €.
  - **Café du quai**, de janvier à juin, création d'œuvres collectives avec une plasticienne, Billom, 800 €.
  - **Commune de Beauregard-L'Evêque**, Miam Miam des Livres, 6 et 7 octobre, 800 €.
  - **Association Gleianeva**, festival de chansons françaises du 1<sup>er</sup> au 4 juin, 700 €
  - **Amicale laïque de Pérignat**, de janvier à octobre, programmation culturelle pluridisciplinaire, 700 €.
  - **Amicale Laïque de Vertaizon**, cultures urbaines musique et danse, 600 €.
  - **Comité Fayet**, concerts, balades, danse, pain ; février à octobre ; 500 €

- **MLC, Tremplin cirque**, 25 février, Billom, 500 €.
- **MLC, Scène ouverte**, 6 mai, Billom, 500 € .
- **Anima'pique**, La nuit des Piqueurs, 24 juin, Saint Jean, 300 €.
- **Casa**, soirée de solidarité, 21 janvier, Billom, 300 €.
- **Le soutien annuel à la crèche associative à gestion parentale « Les Petits Dômes »** est renouvelé à hauteur de 175 620 € pour 2023, sachant que l'association reversera 26 899 € (bonus CTG de la CAF).
- **SEAT de l'écopôle du val d'Allier**, pour 35 000 €, comme les années précédentes, même somme que Mond'Arverne Communauté.
- **La foire de Chignat**, 500 €, comme les années précédentes.

N°16	Tourisme	Aménagement du bureau d'information touristique de Billom	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-----------------------------------------------------------	------------------------

Depuis la fusion des EPCI en 2017, la Maison du Tourisme du Livradois-Forez s'est largement restructurée et s'est lancée dans plusieurs projets majeurs pour assurer un développement de qualité du territoire, complémentaire à l'ouest du département : définition d'une stratégie et d'un plan marketing (2017-2018), un nouveau code marque (2018-2019), un magazine (depuis 2019), le travail sur le classement de l'office de tourisme et la rédaction de son schéma d'accueil et de diffusion de l'information (depuis 2021), l'harmonisation de la taxe de séjour sur les 4 EPCI (2022) et le réaménagement extérieur et intérieur de ses bureaux d'information touristique.

La devanture de celui de Billom a été entièrement refaite en 2021-2022, désormais des travaux sont à prévoir à l'intérieur en vue notamment du changement de mobilier et du réagencement commun à tous les sites. Il est proposé de faire des travaux de plâtrerie-peinture, de menuiseries et d'électricité pour un montant de 39 700 € HT (honoraires inclus) et demander des subventions au titre de la DETR (11 910 €) et de la DSIL (15 880 €).

N°17	Santé	Centre de consultation	Approuvé à l'unanimité
------	-------	------------------------	------------------------

Depuis plusieurs mois, un groupe projet travaille sur la création d'un centre de consultation adossé à l'hôpital de Billom. Le centre de consultations proposera notamment des soins dentaires spécialisés, des consultations de psychiatrie, de médecine de ville, de sage-femme, de gynécologie, d'écho-Doppler et d'orthoptiste. Du matériel d'odontologie, de télémedecine et d'échographie sera mis à la disposition des praticiens à cette fin. Une activité de soins infirmiers (prélèvements, pansements, etc) sera également présente sur place pour réaliser les examens de première intention prescrits par les médecins. Les prélèvements seront analysés et les résultats restitués par les laboratoires du CHU de Clermont-Ferrand.

Une convention de partenariat est actée entre l'ARS, l'hôpital, la mairie de Billom et Billom Communauté ; par conséquent, le conseil communautaire valide le versement d'un fonds de concours de 20 000 € pour financer les acquisitions de matériel et mobilier de ce centre. La ville apportera la même somme.

N°18	Économie	Vente du château de Mezel	Approuvé à la majorité*
------	----------	---------------------------	-------------------------

\* 4 votes contre

Lors d'un précédent conseil, l'assemblée avait validé la mise en vente du château féodal de Mezel. L'agent immobilier a présenté un couple qui souhaite se porter acquéreur du bien pour développer des activités et animations médiévales. Le prix proposé est celui fixé par Billom Communauté à savoir 760 000 € net vendeur.

N°19	PETR	Conseil de développement	Approuvé à l'unanimité
------	------	--------------------------	------------------------

Le PETR du Grand Clermont porte le Conseil de développement pour ses 4 EPCI membres (Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans) ; ce dernier a été mis en place récemment et son fonctionnement est encore en cours de construction. Cependant, il est nécessaire de signer une charte de partenariat qui vise à rappeler son **rôle** et à fixer les **engagements réciproques entre ce forum citoyen et les élus du PETR**.

**Les grands principes à retenir sont :**

**1°) Les engagements des élus vis-à-vis du Conseil de développement**

- garantir au Conseil de développement la possibilité de travailler en toute indépendance, que ce soit en saisine ou en auto-saisine ;
- faire respecter le principe selon lequel le Conseil de développement est au service de l'intérêt collectif et général et non au service des élus ;
- la transparence vis-à-vis des membres du Conseil de développement, notamment concernant les informations transmises pouvant être utiles à la construction de leurs propositions, mais également concernant les suites données à ces propositions

**2°) L'engagement du Conseil de développement vis-à-vis des élus :**

- respecter le principe selon lequel la réflexion au sein du Conseil de développement est apartisan. Cette instance n'est pas un espace d'opposition ou de contestation partisane ;
- travailler au service de l'intérêt collectif et général.

La charte aborde également la saisine et l'auto-saisine, les moyens, le devenir des contributions/propositions du Conseil de développement,

N°20	Finances	Débat d'orientation budgétaire	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--------------------------------	------------------------

Préalable obligatoire pour les Établissements Publics Locaux qui comportent au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget. Il s'agit de valider les choix principaux qui conduiront à l'élaboration du budget :

- en matière de ressources humaines les postes créés en 2021 sont prolongés, un renfort administratif à temps complet a été créé et arrivée d'un 2<sup>ème</sup> animateur rivière ; impact de l'augmentation du point d'indice
- finances : lancement d'un pacte fiscal et financier et mise en place du référentiel M57 ;
- continuité de gestion des services culture et patrimoine (éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique, école de musique, pays d'art et d'histoire) ainsi que des services petite enfance (gestion du multi-accueil des Pitchouns, soutien à celui des Petits Dômes, relais petite enfance), le service coordination jeunes Bi'Kigaï ;
- construction d'un terrain familial pour les gens de voyage à Vertaizon et autres terrains à trouver ;
- participation à la création du centre de consultations adossé à l'hôpital de Billom, participation au Contrat Local de Santé et soutien à l'antenne Maison Sport Santé créée suite au diagnostic avec l'ONAPS ;
- la deuxième Opération Programmée de l'Habitat avec Soliha, la participation à Rénov'actions63 ;
- en terme d'environnement l'année sera marquée par le lancement des actions inscrites au Contrat Territorial Litroux Jauron, la gestion de l'Espace naturel sensible des Puys de Mur et Pileyre (inventaires faunistiques et floristiques, aménagement sentier rando),
- la mise en œuvre des premières actions du Plan Climat Air Énergie Territorial : fonds d'aide, l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment du multi-accueil ;
- dans le domaine de l'urbanisme la modification n°2 du PLUH et les outils de vulgarisation qui vont être édités + conseil architectural et paysager en phase test sur certaines communes ;
- concernant la mobilité : validation et mise en œuvre du schéma directeur cyclable et travail avec la région sur une liaison Billom/Vertaizon (+ participation à l'étude lancée par le Département) ;
- commercialisation des terrains du PAE de l'Angaud et continuité de l'accompagnement des porteurs de projets vont marquer l'année ;
- tourisme : travaux au bureau d'information touristique, réédition du topo-guide de randonnées à l'échelle des 25 communes, pose des panneaux des 3 circuits de valorisation patrimoniale du val d'Allier, entretien voie verte et quelques travaux à finir après acquisitions.
- centre aquatique : plan de sobriété énergétique (impact sur le fonctionnement) et fin des travaux de rénovation énergétique.

N°21	Territoire d'énergie 63	Modification statutaire	Approuvé à la majorité*
------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

\* 3 abstentions

L'assemblée valide la modification statutaire du syndicat afin de mettre les statuts en adéquation avec les textes législatifs. Il s'agit de transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur et à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Énergie en matière d'énergies renouvelables afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Fait à Billom le 28 février 2023

Gérard Guillaume

Président

